

Adopté le : 15 novembre 2023  
Date de mise en ligne : 21 novembre 2023

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2023 à 20h00 à la mairie

- Séance présidée par Mr VILLEMAIRE Jean-Luc
- Membres présents : Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGE Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie.
- Membre excusé : Mme DUCROT Isabelle, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc
- Secrétaire de séance : Mme SAUVAGE Tatiana
- Auxiliaire de secrétaire de séance : Mme PIRAT Magali
- La séance est ouverte à 20h00.
- Le quorum est atteint.

Ordre du jour : Adoption du procès-verbal du conseil de septembre - Désignation de la secrétaire de séance – Présentation travaux de la Ciblière - Espace de la Forge – Rapport d’activité Bresse Louhannaise Intercom’ – Délégation de signature - Commissions - Questions et Invitations diverses - Vie communale

### - **Adoption du procès-verbal du conseil de septembre**

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur le dernier compte-rendu de conseil, ils acceptent à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention, le procès-verbal du conseil du 22 septembre 2023.

### - **Désignation de la secrétaire de séance**

Monsieur le Maire nomme Mme SAUVAGE Tatiana comme secrétaire de séance. Les membres acceptent à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

### - **Présentation travaux de la Ciblière (Subvention 2024)**

Monsieur Flavien MANECY, membre de l’association « Les Amis du Solnan » explique au conseil les travaux entrepris à l’étang de la Ciblière. Plusieurs questions étaient restées en suspens suite au dernier conseil : Nature de l’enrochement, la longueur de l’enrochement, l’élagage pourquoi pas la charge du propriétaire, le budget concernant l’empoissonnement.

Réponses apportées :

- La qualité paysagère sur le site est mise en avant, pour avoir un espace qui se naturaliser seul au fil du temps.
- L’îlot ne sera pas accessible aux pêcheurs.
- Le ponton PMR (6000€) ne sera pas réalisé pour le moment, il sera financé pour moitié par la fédération de la pêche en 2025 et l’autre moitié à la charge de l’association.
- Plantations, et travaux d’aménagement seront peut-être fait par des chantiers participatifs à voir par la suite.
- À la suite de la vente du poisson, 300 € seront reversés par l’association qui a réalisé le prélèvement.

- Des poissons vont être remis par l'association qui a prélevé le poisson. Plusieurs pistes sont à l'étude afin de rétablir un bon empoissonnement.
- Le coût global des travaux prévus était de 41000€, les travaux ont été plus important.

Le conseil municipal décide de verser à l'association « Les Amis du Solnan » une subvention de 1000€ sur 2024 avec le souhait si possible d'utiliser cet argent pour l'empoissonnement et non pour l'élagage. Les membres acceptent à 13 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

#### - Espace de la Forge

Monsieur le Maire relate aux membres la réunion du 9 octobre, avec AA GROUP, qui a présenté l'Avant-Projet Définitif, en présence de Mme LOUPIAS, de l'Agence Technique Départementale.

Des modifications ont été faites depuis l'Avant-Projet Sommaire. D'autres points restent encore à traiter :

- A la suite de l'achat du bâtiment PORTIER, la construction « Espace de la Forge » sera droite et plus en biais.
- Des velux ont été supprimés dans l'espace de vente, et un rajouté dans l'espace dépôt
- La prise pour les voitures électriques à installer à l'extérieur.
- Les emplacements des bouteilles de gaz à revoir
- Les revêtements de sol extérieurs sont à étudier
- Les réserves d'eau pluviale, une de cuve devait servir de réserve pour l'arrosage. Prévoir une cuve de 10000 litres
- Baies vitrées prévoir le contrôle solaire
- Coût prévisionnel – Différence APD avec APS

66 975€ plus-value pour adaptation au site (fondation en radier de forte épaisseur sur l'ensemble du projet au lieu de semelles filantes) suite à la 2<sup>ème</sup> étude de sol + quelques postes qui ont été ajustés.

Soit un total 1 350 566.12€ H.T. contre 1 270 000€ H.T. prévu en APS

Après consultation auprès du pays de la Bresse Bourguignonne, les subventions possibles pour ce projet sont l'Appel à projets DSIL-DETR 2024. Le projet ne rentre pas dans le cadre au niveau de l'Europe, ni dans le programme EFFILOGIS. Mme LOUPIAS étudie le plan de financement.

Une réunion en Visio est prévue semaine prochaine entre Mme LOUPIAS, AA GROUP et Mr le Maire concernant ces points.

#### - Rapport d'activité BLI

Monsieur le Maire rappelle qu'il a envoyé par mail à chacun le rapport d'activités 2022 de Bresse Louhannaise Intercom'. Il aborde certains points et demande aux conseillers s'ils souhaitent revoir un sujet ensemble.

#### - Délégation de signature

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été décidé de vendre la parcelle aux Ecotilles à Mr HERIOU Jason et Melle VILLEMAIRE Lise. Il convient aujourd'hui de désigner un membre du conseil municipal pour délivrer le permis de construire déposé sur cette parcelle, Monsieur le Maire ayant un lien de parenté avec les pétitionnaires. Le conseil désigne Mr TABOURET Christophe pour signer le permis de construire et les documents si afférents à 11 Pour (Mr Christophe TABOURET, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mr PIRAT Sébastien, Mme SAUVAGE Tatiana et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention. Mr VILLEMAIRE Jean-Luc n'ayant pas pris part au vote, de même pour son pouvoir.

#### - Commissions

##### ▪ Scolaire

Le conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre aura lieu le 9 novembre à Condal.

##### ▪ Matériel

Le Kangoo sera livré début décembre.

- **Bâtiments**

- **Lavoir**

Les travaux avancent bien. L'entreprise Sorgue devrait intervenir fin du mois pour la toiture.

- **Raccordement électrique pour le kangoo**

Pour le kangoo, il faut prévoir l'installation d'une prise 16 ampères aux ateliers. Mr FERRIER Jean-Pierre va contacter l'entreprise Pierault.

- **Abribus « le Bourg »**

Monsieur le Maire a questionné la Direction Régionale des Infrastructures concernant une possible construction. Nous n'avons pas eu de retour pour l'instant.

- **Voirie**

- **Chemin piétonnier Route de Varennes**

La date des travaux n'est pas encore fixée.

- **La Liambe**

Une réunion est prévue le samedi 25 novembre, le matin, pour établir le dossier.

- **Finances**

Concernant le prêt à taux variable « Aménagement du Bourg », le taux a été pendant de nombreuses années à 0 et depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le taux évolue. C'est pourquoi il convient de procéder à une décision modificative de 199.97€ au compte 66111, intérêts réglés à l'échéance depuis le compte 6288, autres services extérieurs.

- **Communication**

La commission s'est réunie le 12 octobre pour élaborer le bulletin municipal. Les articles ont été demandés aux associations, dernier délai de réception en mairie, le 15 novembre.

- **Affouages**

La campagne des affouages va commencer. Les inscriptions seront en mairie jusqu'au 15 novembre. Le tarif est à 7€ le stère. Il y aura 3 ou 4 lots Route d'Armont.

Les coupes devront être terminées au 15 avril 2024.

- **Calendrier des fêtes**

La réunion pour le calendrier des fêtes avec les associations est prévue vendredi 27 octobre.

- **Repas de la municipalité des + de 75 ans**

93 personnes sont concernées et 6 personnes sont en maison de retraite proche de Dommartin. Le repas sera préparé par Mr OGER Sébastien au prix de 24€. Le dessert sera confectionné par la boulangerie BONDON.

Pour les personnes ne pouvant assister au repas, des ballotins de la boulangerie pour les femmes et des colis de l'épicerie pour les hommes seront distribués, le tarif est fixé à 25€. De même pour les 6 personnes en maison de retraite.

Le repas pour les conjoints ou accompagnants est à 20€.

L'animation sera faite par Mr BUCHAILLAT Patrick. La décoration par la garderie et le club de l'Amitié.

Le menu choisi : Assortiment apéritif, velouté d'asperges, saumon fumé maison et sa mousseline aux fines herbes, suprême de poulet sauce au vin du jura avec pomme de terre grenaille, buche pâtissière

La mise en place se fera le 24 novembre à 17h00.

- **Questions diverses :**

- **Cartes cadeaux des agents**

Le budget des cartes cadeaux en 2022 était de 680€ pour 9 agents. Monsieur le Maire propose de réattribuer la même somme cette année (avec un agent de moins dans les effectifs) de la façon suivante :

3 cartes à 110€ (Marc, Nathalie, Magali) 2 cartes à 90€ (Laëtitia, Sylviane) 1 carte pour 70€ (Céline) et 2 cartes à 50€ (Emilie et Laëtitia Moutard)

Le sujet sera revu au prochain conseil. Le remise des cartes cadeaux aura lieu avant le conseil municipal de décembre.

▪ **Tarifs location Salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la salle des fêtes, soit :

- Habitants de Dommartin : 250€ + Fluides (40€ du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre et 80€ du 16 octobre au 31 mars) + Forfait vaisselle (30€ pour 100 personnes puis 15€ par tranche de 50€) Caution de 400€ pour la location et 150€ pour le nettoyage
- Habitants et associations hors commune : 400€ + Fluides (40€ du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre et 80€ du 16 octobre au 31 mars) + Forfait vaisselle (30€ pour 100 personnes puis 15€ par tranche de 50€) Caution de 400€ pour la location et 150€ pour le nettoyage
- Réunion associations de Dommartin sans repas : Occupation gratuite + Fluides (20€ du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre et 40€ du 16 octobre au 31 mars) Pas de caution
- Réunion associations de Dommartin avec repas : 1<sup>ère</sup> occupation gratuite puis 50€ + Fluides (20€ du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre et 40€ du 16 octobre au 31 mars) + Forfait vaisselle (30€ pour 100 personnes puis 15€ par tranche de 50€) Caution de 400€ pour la location et 150€ pour le nettoyage
- Occupations mensuelles Club de l'Amitié : 2 après-midis gratuites. Pas de caution
- Location à la suite d'un décès : 50€ la journée. Pas de caution

Une attestation de responsabilité civile est à fournir quelques soit l'occupation de la salle.

Tout ceci sera revu au prochain conseil.

▪ **Logement de la Cure**

Monsieur le Maire informe qu'une locataire quitte son logement au 31 décembre, et qu'un locataire a déjà été trouvé.

▪ **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu le samedi 11 novembre à 11h00, rassemblement parking de la salle des fêtes.

- **Invitations diverses :**

Monsieur le Maire informe d'une invitation pour l'Inauguration de la foire de la St Simon suivi du repas choucroute.

- **Vie communale**

Monsieur le Maire informe d'un décès et fixe le prochain conseil au mercredi 15 novembre à 20h00.

La séance est close à 22h15.

Secrétaire de séance,

Tatiana SAUVAGE



Monsieur le Maire,

VILLEMAIRE Jean-Luc

